

CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 11 décembre 2018 à 18 h 30

COMPTE RENDU

AFFAIRES SCOLAIRES

PARLEMENT DES ENFANTS : INFORMATIONS

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Dans le cadre du Parlement des enfants initié par Laurence DUMONT, Députée, un déjeuner de travail s'est déroulé le 14 novembre dernier à Cagny en présence d'élus et d'enseignants des communes parties prenantes du projet, à savoir : Cuverville, Argences, Cormelles-le-Royal et Cagny.

Le 19 novembre, Laurence DUMONT a rencontré les CM1 et CM2 de l'école de Cagny pour leur exposer le projet de Parlement des enfants. Les élèves sont très enthousiasmés par le programme qui prévoit :

- une rencontre d'une journée de l'ensemble des participants (environ 400 enfants),
- la visite de l'assemblée Nationale le 3 juin 2019 avec le vote d'une loi rédigée par eux-mêmes,
- un exposé du projet en fin d'année scolaire.

Laurence DUMONT en présence des acteurs communaux a tenu également un point presse à Cuverville le 3 décembre dernier.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE

STRUCTURES JEUNESSE

BILAN DES VACANCES D'AUTOMNE

Le bilan des structures jeunesse de Cagny pour la période des vacances de la Toussaint fait ressortir une fréquentation moins importante par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par l'ouverture d'un accueil jeunes sur Frénouville. A noter que le nombre de jeunes de Cagny reste stable au niveau des 3-12 ans et 12-17 ans.

Au niveau du Local Jeunes, très peu de participants et tous masculins d'où une ambiance avec bagarres et vulgarité.

Pour attirer plus de jeunes, il conviendra certainement de revenir momentanément vers une offre de loisirs dite de « consommation ».

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ANIMATION
délibération 2018/81

La convention d'animation liant la Ligue de Normandie et la commune de Cagny arrive à son terme le 31/12/2018.

Souhaitant faire coïncider la fin de la convention avec le début d'une nouvelle année scolaire, la commune a demandé à La Ligue de Normandie de présenter, pour la période 1^{er} janvier au 31 août 2019, un avenant à la convention qui prend en compte les modifications d'ouverture des structures. La participation communale est fixée à 44 038 € pour la période de huit mois.

Madame le maire précise qu'une consultation sera lancée pour l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2019.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- valide l'avenant n°2 à la convention d'animation présentée par la Ligue de Normandie,
- dit que la participation financière de la commune est fixée à 44 038 € sur ladite période,
- autorise Madame le maire à signer l'avenant n°2 de la convention d'animation de la Ligue de l'Enseignement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

CONSULTATION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DE LA STRUCTURE JEUNESSE SANS HEBERGEMENT

délibération 2018/82

La convention d'animation des structures jeunesse de la commune arrive à échéance le 31 août 2019.

Madame le maire propose de lancer une consultation pour l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an renouvelable deux fois,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMEOM

(Jean-Paul HAUGUEL, rapporteur)

CONSEIL SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2018

Au cours du conseil syndical du 28 novembre 2018, les élus du SMEOM, outre le compte rendu des délégations au Président, ont voté l'état des admissions en non valeur présenté, une décision modificative pour l'acquisition d'un porteur 26 tonnes.

La réunion s'est clôturée par la lecture d'un texte par Patrick GRENTE, Président, qui annonce sa démission effective au 30 novembre 2018.

LETTRE DE PATRICK GRENTE, EX-PRESIDENT

Jean-Paul HAUGUEL donne lecture à l'assemblée de la lettre rédigée par Patrick GRENTE en qualité d'ex-président du SMEOM. Il explique les raisons de sa démission, santé mais aussi les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement du syndicat. Selon le souhait de Patrick GRENTE, cette lettre sera diffusée à l'ensemble de la population.

SYNDICAT DU CLOS MORANT : CONSEIL SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2018

(Joël COTREL, rapporteur)

Le 15 novembre 2018, le Conseil syndical du Clos Morant a adopté une décision modificative pour régulariser des écritures comptables et adopté les nouveaux statuts de RESEAU.

L'assemblée a également décidé de lancer une consultation pour le renouvellement de canalisations d'eau potable sur Cagny, rue de la Poste et Frénoville, rue de la Résistance. Le cabinet SOGETI assure la maîtrise d'œuvre.

L'attention des élus a été attirée sur la sécurité de :

- La station de pompage : dépôts d'ordures. Cet ouvrage appartient maintenant à RESEAU qui sera sensibilisé au problème
- Le château d'eau : la SAUR indique clairement que la société n'est plus favorable à la signature de conventions pour la pose d'antennes-relais. Par ailleurs, le dispositif anti-intrusion appelé « les 3 barrières » sera mis en œuvre.

Pour le nettoyage intérieur du château d'eau, des colonnes sèches seront installées pour éviter au personnel de monter au niveau de la coupole.

AFFAIRES DIVERSES

PROPOSITION DE VŒU SUR LES ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

délibération 2018/83

Depuis la loi du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés **relevant du ministère de l'Éducation nationale** n'a cessé d'augmenter.

En 2017, plus de 320 000 élèves dont 181 158 élèves dans le 1er degré et 140 318 dans le 2d degré ont pu être ainsi accueillis. La multiplication par deux, en plus de 10 ans, du nombre de ces élèves scolarisés en milieu ordinaire illustre la volonté de notre pays, année après année, de faire de l'école inclusive une priorité nationale.

Le 22 octobre 2018, **le gouvernement a lancé la concertation "Ensemble pour une École Inclusive"**, dont les premières conclusions interviendront le 11 février 2019.

Un volet visant à **améliorer les conditions d'exercice des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)** fait partie des axes thématiques de réflexion. Cette profession souffre aujourd'hui d'une grande précarité (six contrats à Durée Déterminée d'un an renouvelable pour pouvoir prétendre à un Contrat à Durée Indéterminée), de temps partiels non choisis rémunérés au Smic (un salaire de 700 euros par mois en moyenne) entraînant des difficultés pour ces personnels, mais également pour recruter et/ou conserver les personnes qui s'engagent dans cette voie.

La réussite de l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école impose une stabilité dans le temps des accompagnants actuels et une augmentation substantielle du nombre de nouveaux encadrants.

Une amélioration importante des conditions d'exercice des personnels actuels serait de nature à permettre d'atteindre ces deux objectifs. Elle permettrait :

- de maintenir au sein de cette profession celles et ceux qui s'y consacrent déjà,
- d'augmenter le « vivier » potentiel de personnes intéressées par cette profession, rendant ainsi possible l'accompagnement de tous les élèves pour lesquels les Maisons Départementales des Personnes Handicapées ont mis en avant la nécessité d'un accompagnement.

Elus de la commune de CAGNY nous souhaitons que, dans le cadre de la concertation, tout soit mis en œuvre pour que des avancées importantes soient actées en matière d'amélioration des conditions d'exercice des AESH, afin que ces deux objectifs puissent être atteints et ainsi permettre aux enfants et aux familles concernées sur nos territoires de bénéficier des meilleures conditions d'inclusion au sein de l'école, et ce au bénéfice de tous.